



Naar een afschrift, door den heer Wittich te Dessau vervaardigd. Hij heeft tot bekorting zinsneden weggelaten en op eene enkele plaats den overgang in het Hoogduitsch aangewezen. Niets wezenlijks schijnt weggelaten.

Frederik Hendrik was reeds zeer verzwakt. Hij stierf 14 Maart 1647.

1647. 6 februar. (Haag). Handschrift.
Brief van C. Huygens an die
Princessin van Oranien.

Madame,

Je ne prendray plus la hardiesse que je me suis senti fort de prendre une fois; je n'iray plus porter mes plaintes de bouche aux oreilles de V. A. que je ne cognay que trop agitée d'une infinie d'inquietude de plus haulte consideration. Le dernier de mes desseins est d'achever de me douloir [?] en ce papier et la dernière grace que je demande à V. A. qu'elle veuille daigner jeter l'oeil dessus, comme elle feroit sur le dernier feuillet d'un mauvais livre, pour n'y en voir plus de reste. Elle n'a que faire de s'y attacher, la lecture en sera bonne par boutades de loisir; et j'espère qu'en chaque page il se trouvera quelque vérité d'importance, qui l'empeschera de desespérer d'en rencontrer en celle qui les suivront.

Je rends graces infinies à V. A. de ce qu'il luy a pleu m'informer de la fauste qui semble me rendre criminel auprès de S. A. Monseigneur. Car véritablement, j'eusse toute ma vie fouillé ma conscience sans l'y trouver, n'y ayant que l'exces d'une faulte

contraire qui m'a toujours
intimidé, nommément en
ces dernières années où les
indispositions de S. A. ont retenu les
plus discrets de la surcharger d'aff.
fares, à moins que d'une nécessité
bien urgente.

Pour avoir eu ma part dans
ceste consideration il est dit que je
néglige le service, que l'on ne me
voie jamais, et que je ne prends
que mes plaisirs à coeur. Je ne
m'estendray pas, Madame, à dire
de quel estonnement m'a frappé
ceste accusation si estoignée de
subject. V. A. l'a pu juger en
partie par le peu de response que
j'y ay sceu faire sur le champ.
Outre qu'une visite que V. A. avoit
promis de recevoir m'obligea de
rompre à moitié chemin. Je ne
feray qu'achever icy, en suppliant
tres humblement V. A. de faire le
tour de tous ses domestiques, je
dis du moindre au plus grand,
et de veoir, s'il s'y en trouve un
seul, qui ayt faits le chien d'at.
tache comme moy. Il est notoire
que la nécessité ou le plaisir en
porte tous les jours l'un ou l'aut.
tre à demander des jours, des
semaines, voire des mois de re,
lache, et n'y a si miserable es.
clave en Turquie ny si pauvre
soldat icy, à qui ceste grace ne
s'accorde quelque fois. Mais
quand ce viendra à me compter,
je pense qu'on aura bien de la

Illes estudes pourroyent y pretendre
quelque part, mais de peur qu'on
ne me les mette sur le chappitre
des plaisirs, qui font partie au
jourd'huy de mon crime, je ne les
porteray en compte que sur les heures
de la nuit, que j'ay creu m'appartenir
et que j'y ay employées au besoin.

Mais apres tout, Madame,
à quelque chose que j'aye vagué
(qu'on sache si c'est aux visites,
à la chasse, au jeu, au vin ou à pis)
ay je manqué à mon devoir en me
trouvant tous les jours et incessam-
ment dans la Chambre de S.A. tout
chargé de papiers, dans la miene
[mienne] à la cour, pour y en prepa-
rer, ou pour tout le plus esloigné,
dans ma maison, qui n'est qu'à
cent pas de celle de mon maistre,
et n'a ce pas toujours esté sa cou-
tume, comme ce l'est de tous les Prin-
ces, d'envoyer appeller, eux de leurs
serviteurs qu'ils demandent, et ne
pourroy je pas supputer ainsi plus
de six mille messages de holerbar-
diens qui m'ont esté envoyez, com-
me à tout autre serviteur de S.A.
et n'est ce pas le dernier devoir
de se tenir tousiours en lieu pro-
pre et en estat d'accourir au pre-
mier commandement?

J'ay parlé de ce lieu pour
ce qui est de la Haye.

J'adjousteray pour la campa-
gne, que là où un chacun se
sue à occuper le meilleur logement,
j'ay tousiours recherché comme



Le meilleur, celui que j'ay trouvé
le plus proche de mon Maistre, quel-
que miserable qu'il fust; de peur
que mon estoignement n'interessast
son service; et de cela je n'ay pas
moins que des armées à tesmoing.

Pour l'estat de pouvoir servir,
j'ose bien dire que j'y ay tousiours
esté trouvé, au moins que le vin
ny autre de ces debauches susnom-
més ne m'en ont jamais mis dehors,
que je n'ay point d'ailleurs distingué
la nuit d'avec le jour. Que quand
il a plu à S.^a m'appeller hors
du lit (chose assez fréquente aux
armées) j'en suis sorti d'aussi
bonne volonté que je l'ay esté cent
fois obligé de faire des meilleures
compagnies de la Haye, quelque repro-
che qu'elles m'en ayent souvent fai-
tes. — Là où les serviteurs de ma
sorte se sont veus en possession de
l'ayse de leur chariot, jamais au-
cune incommodité du temps ne m'a
empesché de suivre la marche de
S.^a à cheval, pour y rendre le
service qu'elle a tant eu subjects
de m'ordonner en ces occasions là,
et lequel j'ay tousiours exécuté
avec des promptitudes dont S.^a
ne desavouera pas d'avoir esté assez
souvent surpris et estonné.

..... En hatte dem Prinzen ge-
diert: pas seulement servi comme à
un grand prince, mais de plus
comme à un père, et comme à un
père de la patrie, je dis d'affection

et de devoir... - l'affection
m'a porté jusqu'à l'impos-
sible..... C'est le mestier d'un sot
d'estaller ses merites : mais mon
envy et l'amertume de mon esprit
m'y contraignent.

1. J'ay fait la charge de greffier
de S.A. en une infinité d'occurrences,
qu'il n'est pas necessaire de speci-
fier apres ceste grande, longue et
penible du mariage d'Angleterre.

J'y ay fait le greffier de
plusieurs maistres et le clerg. Car
V.A. scait combien ceste negotiation
a duré avant que pouvoir esclatter;
et comme en suite il m'a fallu
travailler sur les minutes, les princi-
pauls et les copies de tant d'escripts
avec ma seule main. - ... c'est là
un sur service d'assez de considera-
tion parmi tant d'autres occupations
publiques qui m'ont tousiours ac-
cablé.

2. J'ose poser pour un second arti-
cle que moy seul, je dis moy seul,
Madame, et sans qu'autre serviteur
de S.A. y pust ny osast regarder,
l'ay heureusement servi dans l'ex-
plication de tous les chiffres ennemis
qui luy sont tombez entre les
mains, generalement dans tous les
sièges et autres exploits qui font
partie de ses actions glorieuses--
et S.A. dans sa generosité ne
desadvouera pas le fruit qu'elle
en a tiré à son temps. Ny que
par le passé ce mestier a coûté

qu'il n'y a point de grands livres
de financiers qui se gouvernent de
plus belle methode et moins subjec.
te à erreur ou confusion, qui sont
des pertes dans cest employ; ne se
pouvant croire combien la consequen.
ce en est dangereuse et difficile à
reparer. Enfin il viendra un
temps que la posterité de S. A.
honira l'auteur de ceste conduite.
..... S. A. aura oublié que les
gages qu'en tiroit P. Coenen ont
esté appliqués à J. van der Lee,
qui aujourd'hui a levé le talon in.
fame contre moy — devenu M^{re}
des reg^{tes} de S. A. aux gages de
1500 livres par an, qui est juste.
ment le triple de ce que S. A. me
donne — ... Intriquen habe diser
gegen ihn gebraucht. — cest hom.
me affronteur qui dès sa jeunesse
se a troublé toute la secretarie
de S. A. et sur la fin a osé ou.
trager la viellesse de feu le secre.
taire Junius son maistre et bien.
faicteur qui l'avoit tiré comme
de la boue, jusques à vouloir met.
tre violemment les mains sur
luy sans qu'on l'en eust em.
pesché....

Cependant, Madame, il
plaist à S. A. que je le voye agir
devant moy en ce qui est p^{ro}vement
des fonctions de ma charge, il
plaist à Son Alt^e me faire
oster les papiers des mains com.
me à un faquin infidelle, pour
les luy donner à expedier. Les



deputés des provinces, des villes et autres particuliers, qui tous luy veulent aussi peu de bien que moy, ne scavent que penser, non plus que moy, que dire, quand ils trouvent leurs depesches diverties hors des mains de celuy qu'il y a 22 ans, qu'ils les voyent administrer.

Sera ce donc, Madame, la recompense de tout ce que je viens de specifier? -- Si j'ay commis chose qui luy (S.A.) displeise -- pourquoy me cache-on ce déplaisir, pourquoy ne m'ordonne-on de corriger ceste faulte, de faire satisfaction pour ce crime? -- pourquoy me traite-on avec plus de rigueur que le greffier Masch, à qui au moins on a mis une regle en main, au moyen de laquelle il peut satisfaire aux plus vehemens executeurs de sa conscience? --

— Qui'on fasse donc examiner mes actions -- Er hätte sich nie. mals aus der Börse seines Herrn bereichert.....

Er ist vergnügt von seiner.....?
Wenn man gefunden, que, comme le bon valet de nostre seigneur, j'ay desservi qu'on me fce choses plus hautes, pour avoir esté fidele aux moindres, j'attendray de la justice de S.A. qu'elle me voudra tirer de l'opprobre où elle m'a jeté soudainement -- j'attendray de sa bonté



que si elle n'a occasion
de me faire autre bien,
elle me laisse qui je suis, elle me
souffre faire ce que j'auray tant,
tost fait 22 ans de suite, sans
permettre que personne m'y trouble
ny interrompe pour son plaisir,
pour son avarice, pour son envie
ou pour son ambition, non plus
que S. A. ne voudroit souffrir
que cest affront fust fait à
son capitaine des gardes à son
escuyer, à son greffier ny à
quelqu' autre serviteur dans sa
maison, où j'ay l'honneur de
me trouver aux charges de consi-
deration, quasi le plus ancien
de tous.

C'est l'issue, Madame, que
moyennant vos sages et pruden-
tes interventions j'attendray de
ceste confusion fascheuse

Que si apres tout - S. A.
persiste à sembler ne la vouloir
croire telle, à me chastier, sans
s'expliquer pourquoy, à souffrir
qu'on s'ingere dans ma charge -
et que ceste mortification m'ar-
rive de par un de mes clergs,
que j'ay ayde' à planter où il
croit si insolamment, et qui,
mesprisant le bon employ qu'il
a ne bouge desormais d'autour
de S. A. pour se prevaloir - et
pour intercepter tousiours quel-
que piece de mes depesches -
si, di-je, Madame, S. A. cont.